

REPUBLIQUE FRANCAISE  
DEPARTEMENT DE  
LA HAUTE-GARONNE

**COMMUNE DE MERVILLE**  
**Séance du 27 octobre 2017**

L'an deux mille dix-sept et le vingt sept octobre, à 20 heure(s), le Conseil Municipal de la commune de Merville, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans les lieux habituels, sous la présidence de : Mme Chantal AYGAT, Maire de Merville

**Présents :**

Mme Patricia OGRODNIK, M. Thierry VIGNOLLES, Mme Colette BEGUE, M.Daniel CADAMURO, Mme Alexandrine MOUCHET, Henri HERNOULD, M.François GAUTHIER, , M. Gilles MARTIN, M.Patrick DI BENEDETTO, M.Sauveur GIBILARO, Mme Katia ZANETTI, M. René BÉGUÉ, Mme Béatrice MARTY, Mme Stéphanie HUILLET, Mme Marie-Thérèse TRECCANI, M.Jean-François LARROUX, M.Philippe PETRO, M.Christophe FEUILLADE, Mme Sylviane GABEZ ; M.Bernard TAGNERES, M.Fabrice MARTINEZ

**Secrétaire de séance** : M.Thierry VIGNOLLES

**Absents excusés :**

M. Jean-Luc FOURQUET représenté par M.Gilles MARTIN  
Mme Joséphine LABAYEN-REMAZEILLES représentée par Mme Chantal AYGAT  
Mme Monique NICODEMO-SIMION représentée par M.Patrick Di BENEDETTO  
Mme Nelly AUGUSTE représentée par Mme Alexandrine MOUCHET

**Absents :**

Mme Valérie HABIRE

Nombre de Membres		
Afférents au Conseil Municipal	En Exercice	Qui ont pris part à la décision
27	27	26

Date de la Convocation:  
19/10/2017  
Date d’Affichage :  
02/11/2017

**COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 27 OCTOBRE 2017**

Le quorum étant atteint, le Conseil municipal peut valablement délibérer.

Mme le Maire ouvre la séance et rappelle l'ordre du jour.

➤ **Approbation du compte rendu du 22 septembre 2017**

**1- ADMINISTRATION GENERALE**

- a. Installation d'un nouveau conseiller municipal
- b. Composition des Commissions municipales, de la Commission d'appel d'offres et du Conseil d'administration du CCAS (PJ1)
- c. Bilan d'activités 2016 du SDEHG (PJ2)

**2- FINANCES**

- a. Budget Primitif 2017 : Décision modificatives n°2 et 3 (PJ3)

- b. Budget Primitif 2017 : Décision modificative n°4 (PJ4)
- c. Approbation de la convention relative à la mise en œuvre d'un fonds de concours pour les travaux de trottoirs rue des érables (PJ5)
- d. Fixation du taux de la Taxe d'aménagement et détermination de ses exonérations, au titre de l'année 2018

### **3- URBANISME**

- a. Dénomination de la voie du lotissement CAPMAS (PJ6)
- b. Désignation d'un cabinet d'études en vue de la révision du PLU

#### **➤ Approbation du compte rendu du 22 septembre 2017**

Le compte-rendu proposé est approuvé à la majorité (2 abstentions)

### **1- ADMINISTRATION GENERALE**

- a. Installation d'un nouveau conseiller municipal

Mme le Maire informe le Conseil municipal, que suite au décès de Mme Danièle BENAC, un poste de Conseiller municipal est devenu vacant.

Conformément à l'article L270 du code électoral, le candidat venant sur la liste immédiatement après cette dernière est appelé à la remplacer au sein du Conseil municipal.

Il est donc demandé au Conseil municipal de prendre acte de l'installation de M.Fabrice MARTINEZ en qualité de Conseiller municipal.

Le Conseil municipal prend ainsi acte de l'installation de M.Fabrice Martinez en tant que nouveau conseiller municipal.

- b. Composition des Commissions municipales, de la Commission d'appel d'offres et du Conseil d'administration du CCAS

Mme le Maire informe le Conseil municipal, que suite à l'installation d'un nouveau conseiller municipal, il convient de modifier la composition des commissions municipales, telle que déterminée par la délibération du 25 avril 2014.

Il est ainsi proposé la composition suivante, M.MARTINEZ, nouvellement installé, remplaçant poste pour poste Mme BENAC :

COMMISSIONS	Nombre de membres maximum (en sus du maire)
Affaires scolaires / Enfance et Jeunesse	A.Mouchet P.Di Benedetto M.Nicodemo-Simion S. Huillet N. Auguste T. Vignolles P. Ogrodnik F. Gauthier S. Gibilaro J.F. Larroux B. Tagnères C. Feuillade
Aménagement et Travaux / Sécurité ERP	J.L. Fourquet G. Martin V. Habire P.Di Benedetto S. Gibilaro R.Bégué B.Marty T. Vignolles P. Ogrodnik S.Gabez J.F. Larroux B. Tagnères
Urbanisme / Assainissement / Voirie / Fossés	P. Ogrodnik J.L. Fourquet D.Cadamuro F. Gauthier V.Habire S.Gibilaro R.Bégué B.Marty K.Zanetti C.Feuillade M.T.Treccani <b>F.Martinez</b>
Environnement / Développement durable / Embellissement / Agriculture / Vie rurale	T.Vignolles R.Bégué D.Cadamuro

	<p>G.Martin  J.Labayen  C.Bégué  V.Habire  K.Zanetti  B.Marty  P.Petro  M.T.Treccani  <b>F.Martinez</b></p>
Communication	<p>T.Vignolles  J.L.Fourquet  J.Labayen  H.Hernould  K.zanetti  V.Habire  C.Bégué  G.Martin  N.Auguste  M.T.Treccani  <b>F.Martinez</b>  P.Petro</p>
Politique sociale / CME-CMJ / Démocratie	<p>Colette BÉGUÉ  Alexandrine MOUCHET  Patrick DI BENEDETTO  H.Hernould  R.Bégué  D.Cadamuro  V.Habire  G.Martin  S.Gabez  S.Huillet  M.T.treccani  <b>F.Martinez</b></p>
Vie locale et associative / Culturelle et sportive / Fêtes et cérémonies	<p>S.Gibilaro  N.Auguste  P.Di Benedetto  H.Hernould  M.Nicodemo Simion  A.Mouchet</p>

	C.Feuillade JF Larroux S.Huillet <b>F.Martinez</b> F.Gauthier J.Labayen
Contrôle de gestion / Economie / Plan pluriannuel	J.Labayen G.Martin P.Di Benedetto V.Habire C.Bégué S.Gabez J.L.Fourquet M.T.Treccani B.Tagnères F.Gauthier T.Vignolles P.Ogrodnik
Développement économique / Commerce et artisanat	S.Gibilaro N.Auguste H.Hernould D.Cadamuro R.Bégué C.Bégué P.Péto G.Martin J.F.Larroux F.Gauthier B.Tagnères P.Ogrodnik

Le Conseil municipal prend acte de la composition des commissions municipales ainsi déterminées.

Mme le Maire informe également le Conseil municipal, que suite à l'installation d'un nouveau conseiller municipal, il convient de modifier la composition de la Commission d'Appel d'Offres, ainsi que la composition du conseil d'administration du CCAS.

Il est ainsi proposé que M.TAGNERES intègre ces instances, en remplacement de Mme BENAC.

Le Conseil municipal en prend acte.

c. Bilan d'activités 2016 du SDEHG

M.MARTIN informe le Conseil municipal que le SDEHG a établi son rapport d'activité au titre de l'année 2016.

Celui-ci figure en annexe du présent dossier. Il présente l'Institution, revient sur les faits marquants de l'année écoulée, sur les finances de la structure et présente le service fourni en termes de distribution d'électricité, d'éclairage public, de transition énergétique, ou encore de travaux de maintenance.

Conformément aux statuts du SDEHG, les Conseils municipaux sont sollicités pour prendre acte dudit bilan d'activités.

Le Conseil municipal prend acte du rapport proposé.

**2- FINANCES**

a. Budget Primitif 2017 : Décision modificatives n°2 et 3

M.MARTIN informe le Conseil municipal que dans le cadre des travaux d'aménagement de la Place de la République, et tenant compte du décompte définitif des travaux, il est proposé au Conseil municipal d'approuver les Décisions modificatives n°2 et 3 telles que figurant en annexe du présent dossier.

M.TAGNERES s'interroge sur la nécessité de présenter deux DM, et non pas une regroupant l'ensemble des éléments. Mme le Maire précise qu'il s'agit d'une demande de la Trésorière.

Les décisions modificatives 2 et 3 sont adoptées à la majorité (2 abstentions)

b. Budget Primitif 2017 : Décision modificative n°4

M.MARTIN informe le Conseil municipal que dans le cadre des travaux d'extension du groupe scolaire Georges Brassens, et tenant compte du décompte définitif des travaux, il est proposé au Conseil municipal d'approuver la Décision modificative n°4 telle que figurant en annexe du présent dossier.

M.TAGNERES s'interroge quant au montant total, à quoi correspond-il ? M.MARTIN rappelle qu'il s'agissait d'agrandir le groupe scolaire, de réaménager l'espace restauration de la maternelle, et de créer de nouvelles surfaces pour les accueils de loisirs.

M.MARTIN précise, afin d'expliquer le montant global, que le marché, passé en période de congés des entreprises, a abouti à une offre, unique, supérieure à l'estimation budgétaire initiale d'avril, qu'en outre la Municipalité a retenu des prestations complémentaires pour le "confort des enfants" (climatisation et ventilation mécanique), et, qu'enfin, il a été retenu des demandes nouvelles : fermeture du préau, vide sceau...visant là aussi à garantir le meilleur accueil pour les enfants.

M.TAGNERES revient également sur le Conseil municipal de juillet, annulé, du fait d'un appel d'offres infructueux. M.MARTIN précise qu'il s'agissait de l'appel d'offres visant à sélectionner les entreprises pour les travaux d'aménagement de la restauration de l'école maternelle. Vu les montants en jeu, il a en effet finalement été choisi une procédure de gré à gré, respectueuse du code des marchés publics.

Quant à la fin des travaux, M.MARTIN précise que la réception du chantier aura lieu la semaine suivant le Conseil municipal.

M.TAGNERES déplore néanmoins une augmentation de 10% du budget prévisionnel. M.MARTIN précise que cette somme correspond à des prestations supplémentaires, précisées ci-dessus.

En réponse à Mme TRECCANI il est confirmé que ces dépenses ont été l'objet de demandes de subventions.

Le Conseil municipal approuve à la majorité (2 votes contre), la Décision modificative proposée.

c. Approbation de la convention relative à la mise en œuvre d'un fonds de concours pour les travaux de trottoirs rue des érables .

M.MARTIN rappelle au Conseil municipal que la compétence « voirie » figure dans les statuts de la Communauté de Communes Save et Garonne et Coteaux de Cadours. Celle-ci est ainsi en charge des travaux de voirie sur les routes communales.

Afin de financer ces travaux de trottoir sur voies communales, il a été décidé d'instituer un fonds de concours entre les communes membres et la CCSGCC.

Des travaux de trottoirs ont eu lieu sur le territoire de Merville, rue des érables. Il convient donc de contractualiser l'intervention selon les dispositions prévues par la convention ci-jointe.

Le montant du fonds de concours pour ces travaux sera appelé auprès de la commune pour un montant de 36 283,26€ (coût total des travaux de 102 891,00€TTC).

Mme le Maire sollicite donc le Conseil municipal afin :

- d'approuver la convention proposée,
- de l'autoriser à signer les pièces afférentes au dossier.

A l'unanimité, le Conseil municipal :

- approuve la convention proposée,
- autorise Mme le Maire à signer les pièces afférentes au dossier

d. Fixation du taux de la Taxe d'aménagement et détermination de ses exonérations, au titre de l'année 2018

Mme OGRONIK rappelle au Conseil municipal que par délibération du 14 octobre 2011, la Municipalité a instauré, à compter du 1er mars 2012, la Taxe d'Aménagement, dans le cadre des articles L331-14 et L332-15 du code de l'urbanisme, au taux de 5% sur l'ensemble du territoire communal.

Lors de la même séance, comme le prévoit l'article 331-9 du code de l'urbanisme, l'Assemblée délibérante a décidé de procéder à des exonérations de 50% relatives à des logements sociaux et locaux commerciaux déterminés.

Mme le Maire informe le Conseil municipal qu'il convient de délibérer chaque année avant le 30 novembre pour l'année n+1. Il est ainsi demandé de déterminer à nouveau le taux de la Taxe d'Aménagement et ses exonérations, au titre de l'année 2018.

Il est dans ce cadre proposé au Conseil municipal:

-de maintenir le taux de la Taxe d'Aménagement à 5% sur l'ensemble du territoire communal,

Et de fixer les exonérations suivantes :

-50% pour les locaux d'habitation et d'hébergement mentionnés au 1° de l'article L331-12 qui ne bénéficient pas de l'exonération prévue au 2° de l'article L 331-7. Il s'agit des logements sociaux financés par des PLS ou PLUS, les logements financés en PLAI étant exonérés en totalité de plein droit.

- 50% pour les commerces de détail d'une surface de vente de moins de 400m2.

A l'unanimité, le Conseil municipal approuve le taux ci-dessus précisé ainsi que les exonérations proposées.

### **3- URBANISME**

#### **a. Dénomination de la voie du lotissement CAPMAS**

Mme OGRODNIK informe le Conseil municipal qu'il est nécessaire de procéder à la dénomination de la voie du lotissement du CAPMAS telle que figurant sur le plan en annexe du présent dossier.

Après avis de la commission compétente, il est proposé de dénommer cette voie :

« Rue des pigeonniers »

, prolongeant ainsi la rue des pigeonniers déjà existante.

Le Conseil municipal est ainsi sollicité pour approuver la dénomination proposée et autoriser Mme le Maire à signer toutes les pièces nécessaires au dossier.

A l'unanimité, le Conseil municipal approuve la dénomination proposée et autorise Mme le Maire à signer les pièces nécessaires au dossier.

#### **b. Désignation d'un cabinet d'études en vue de la révision du PLU**

Mme OGRODNIK informe le Conseil municipal que dans le cadre de la révision de son PLU, la collectivité a procédé à une consultation visant à désigner un cabinet d'études afin de l'accompagner dans cette procédure.

Suite à l'avis de la Commission d'Appel d'Offres du 04 octobre 2017, et aux entretiens de présentation des dossiers des candidatures retenues comme les plus intéressantes, il est proposé au Conseil municipal :



- de retenir l'offre du cabinet 2AU, pour un montant de 34200,00€HT, soit 41040,00€TTC

-d'autoriser Mme le Maire à signer toutes les pièces nécessaires au dossier.

A l'unanimité, le Conseil municipal :

- retient l'offre du cabinet 2AU, pour un montant de 34200,00€HT, soit 41040,00€TTC

-autorise Mme le Maire à signer toutes les pièces nécessaires au dossier.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h30.

## CONSEIL MUNICIPAL du 27 OCTOBRE 2017

### NOTE DE SYNTHÈSE

#### **1- ADMINISTRATION GÉNÉRALE**

##### a. Installation d'un nouveau Conseiller municipal

Mme le Maire informe le Conseil municipal, que suite au décès de Mme Danièle BENAC, un poste de Conseiller municipal est devenu vacant.

Conformément à l'article L270 du code électoral, le candidat venant sur la liste immédiatement après cette dernière est appelé à la remplacer au sein du Conseil municipal.

Il est donc demandé au Conseil municipal de prendre acte de l'installation de M.Fabrice MARTINEZ en qualité de Conseiller municipal.

##### b. Composition des Commissions municipales, de la Commission d'appel d'offres et du Conseil d'administration du CCAS (PJ1)

Mme le Maire informe le Conseil municipal que suite à l'installation d'un nouveau Conseiller municipal, il est nécessaire de délibérer concernant la composition des commissions municipales, de la Commission d'Appel d'Offres, et du Conseil d'Administration du CCAS.

La liste des commissions et leur composition figurent pour mémoire en annexe 1 du présent dossier.

Le Conseil municipal est ainsi sollicité à cet effet.

##### c. Bilan d'activités 2016 du SDEHG (PJ2)

Mme le Maire informe le Conseil municipal que le SDEHG a établi son rapport d'activité au titre de l'année 2016.

Celui-ci figure en annexe 2 du présent dossier. Il présente l'Institution, revient sur les faits marquants de l'année écoulée, sur les finances de la structure et présente le service fourni en termes de distribution d'électricité, d'éclairage public, de transition énergétique, ou encore de travaux de maintenance.

Conformément aux statuts du SDEHG, les Conseils municipaux sont sollicités pour prendre acte dudit bilan d'activités.

#### **2- FINANCES**

##### a. Budget Primitif 2017 : Décisions modificatives n°2 et 3 (PJ3)

Mme le Maire informe le Conseil municipal que dans le cadre des travaux d'aménagement de la Place de la République, et tenant compte du décompte définitif des travaux, il est proposé au Conseil

municipal d'approuver les Décisions modificatives n°2 et 3 telles que figurant en annexe 3 du présent dossier.

b. Budget Primitif 2017 : Décision modificative n°4 (PJ4)

Mme le Maire informe le Conseil municipal que dans le cadre des travaux d'extension du groupe scolaire Georges Brassens, et tenant compte du décompte définitif des travaux, il est proposé au Conseil municipal d'approuver la Décision modificative n°4 telle que figurant en annexe 4 du présent dossier.

c. Approbation de la convention relative à la mise en œuvre d'un fonds de concours pour les travaux de trottoirs rue des érables (PJ5)

Mme le Maire rappelle au Conseil municipal que la compétence « voirie » figure dans les statuts de la Communauté de Communes Save et Garonne et Coteaux de Cadours. Celle-ci est ainsi en charge des travaux de voirie sur les routes communales.

Afin de financer ces travaux de trottoir sur voies communales, il a été décidé d'instituer un fonds de concours entre les communes membres et la CCSGCC.

Des travaux de trottoirs ont eu lieu sur le territoire de Merville, rue des érables. Il convient donc de contractualiser l'intervention selon les dispositions prévues par la convention ci-jointe.

Le montant du fonds de concours pour ces travaux sera appelé auprès de la commune pour un montant de 36 283,26€ (coût total des travaux de 102 891,00€ TTC).

Mme le Maire sollicite donc le Conseil municipal afin :

- d'approuver la convention proposée,
- de l'autoriser à signer les pièces afférentes au dossier.

d. Fixation du taux de la Taxe d'aménagement et détermination de ses exonérations, au titre de l'année 2018

Mme le Maire rappelle au Conseil municipal que par délibération du 14 octobre 2011, la Municipalité a instauré, à compter du 1er mars 2012, la Taxe d'Aménagement, dans le cadre des articles L331-14 et L332-15 du code de l'urbanisme, au taux de 5% sur l'ensemble du territoire communal.

Lors de la même séance, comme le prévoit l'article 331-9 du code de l'urbanisme, l'Assemblée délibérante a décidé de procéder à des exonérations de 50% relatives à des logements sociaux et locaux commerciaux déterminés.

Mme le Maire informe le Conseil municipal qu'il convient de délibérer chaque année avant le 30 novembre pour l'année n+1. Il est ainsi demandé de déterminer à nouveau le taux de la Taxe d'Aménagement et ses exonérations, au titre de l'année 2018.

Il est dans ce cadre proposé au Conseil municipal:

- de maintenir le taux de la Taxe d'Aménagement à 5% sur l'ensemble du territoire communal,

Et de fixer les exonérations suivantes :

-50% pour les locaux d'habitation et d'hébergement mentionnés au 1° de l'article L331-12 qui ne bénéficient pas de l'exonération prévue au 2° de l'article L 331-7. Il s'agit des logements sociaux financés par des PLS ou PLUS, les logements financés en PLAI étant exonérés en totalité de plein droit.

- 50% pour les commerces de détail d'une surface de vente de moins de 400m2.

### **3- URBANISME**

#### **a. Dénomination de la voie du lotissement CAPMAS (PJ6)**

Mme le Maire informe le Conseil municipal qu'il est nécessaire de procéder à la dénomination de la voie du lotissement CAPMAS telle que figurant sur le plan en annexe 6 du présent dossier.

Après avis de la commission compétente, il est proposé de dénommer cette voie :

« Rue des pigeonniers »

, prolongeant ainsi la rue des pigeonniers déjà existante.

Le Conseil municipal est ainsi sollicité pour approuver la dénomination proposée et autoriser Mme le Maire à signer toutes les pièces nécessaires au dossier.

#### **b. Désignation d'un cabinet d'études en vue de la révision du PLU**

Mme le Maire informe le Conseil municipal que dans le cadre de la révision de son PLU, la collectivité a procédé à une consultation visant à désigner un cabinet d'études afin de l'accompagner dans cette procédure.

Suite à l'avis de la Commission d'Appel d'Offres du 04 octobre 2017, et aux entretiens de présentation des dossiers des candidatures retenues comme les plus intéressantes, il est proposé au Conseil municipal :

- de retenir l'offre du cabinet 2AU, pour un montant de 34200,00€HT, soit 41040,00€TTC

-d'autoriser Mme le Maire à signer toutes les pièces nécessaires au dossier.